



Doc. 14889
24 juin 2019

Situation en Syrie: des perspectives de solution politique?

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée soutient pleinement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et à la Déclaration finale de Sotchi.»

Note explicative

Il serait utile de mettre l'accent sur l'intégrité territoriale de la Syrie et d'exprimer clairement le soutien de l'Assemblée à cette fin.

Déposé par:

KILIÇ Akif Çağatay, Turquie, NI
ALTUNYALDIZ Ziya, Turquie, NI
AYDIN Kamil, Turquie, NI
GÜNAY Emine Nur, Turquie, NI
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Turquie, NI

1. 2019 - Commission permanente de mai

